## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Le 27 octobre 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

Présents: Mesdames Geneviève QUERTAIMONT, Sandra LOUSTAUDAUDINE,

Véronique BROUTIN, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Mayalen

IRIART-PETERSON, Danièle METAIS, Sandrine PONTURLAS.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Yves DE GINESTET,

Bertrand MARQUE.

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

**Procurations:** Isabelle CAZALON à Véronique BROUTIN

Muriel GERARD à Mayalen IRIART-PETERSON

Pascal CENAC à Jean-Luc CASTELLS Pascal DUCOUR à Bernard CAZAUX

#### **ORDRE DU JOUR**

**Point 1**: Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

<u>Point 2</u>: Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CA TLP

Point 3: Modifications budgétaires Commune

Point 4: Rapport d'activités et comptes administratifs 2019 de la CA TLP

Point 5: Point sur les travaux d'Aménagement du Bourg – Tranche 1

**Point 6**: Travaux d'élagage

Point 7: Approbation du programme SDE 2021

**Point 8:** Questions diverses

### Point 1

#### - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020.

## Point 2

### - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CA TLP

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, que la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées doit mettre en place la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire précise que cette Commission dont le nombre a été fixé 86 membres titulaires et suppléants est composée de représentants qui doivent être désignés au sein du Conseil Municipal.

Afin que cette Commission puisse être installée avant la fin de l'année, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner :

- Jean-Charles ROUMY, en qualité de Membre Titulaire
- Mayalen IRIART-PETERSON, en qualité de Membre Suppléant.

#### Point 3

#### - Modifications budgétaires Commune

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

	Désignation des articles		
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
204132	Subvention d'équipement - SDE		+ 19 001.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		+ 360.00
2315-13	Installation, matériel, outillage voirie		- 9 361.00
10226	Taxe d'aménagement	+ 10 000.00	
604	Redevance assainissement		+ 86 380.00
60622	Carburants		+ 500.00
60631	Fournitures d'entretien		+ 1 500.00
60632	Fournitures petit équipement		+ 700.00
6068	Autres matières et fournitures		+ 7 000.00
615231	Entretien voiries		+ 2 200.00
6184	Versement organismes de formation		+ 600.00
6218	Autre personnel extérieur		+ 3 000.00
6558	Autres contributions obligatoires		+ 500.00
6419	Remboursement rémunération personnel	+ 2 500.00	
706811	Redevance assainissement	+ 86 380.00	
70688	Autres prestations (PAC PC)	+ 9 500.00	
744	Remboursement FCTVA	+2 440.00	
7484	Dotation recensement	+ 3 560.00	
74718	Participations Etat	+ 3 500.00	
752	Revenus des immeubles	- 5 500.00	
	TOTAL	112 380.00	112 380.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité, cette modification budgétaire.

#### Point 4

#### - Rapport d'activités et comptes administratifs 2019 de la CA TLP

Monsieur le Maire donne une lecture commentée du Rapport d'Activités et des comptes administratifs 2019 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

#### Le Conseil Municipal prend note.

### Point 5

## - Point sur les travaux d'Aménagement du Bourg – Tranche 1

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal de l'achèvement des travaux de la Tranche 1 de l'Aménagement du Bourg, et indique que la réunion de fin chantier s'est tenue le 8 octobre dernier. Il précise que la réception des travaux a été prononcée sans réserve.

Monsieur le Maire intervient ensuite pour d'une part, souligner l'assiduité de Francis BRIULET et de Bernard CAZAUX, aux réunions de chantier organisées hebdomadairement depuis le lancement des travaux en présence de l'Equipe de Maîtrise d'Œuvre, de l'entreprise et de l'ensemble des intervenants, et d'autre part, pour les remercier notamment pour leur suivi quasi quotidien des opérations, qui a contribué au respect des enveloppes.

Enfin, Monsieur le Maire, présente, dans le détail les projets d'avenant proposés dans le cadre des travaux d'Aménagement du Bourg – Tranche 1, par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, à savoir le Bureau d'Etudes Boubée Dupont Eau Environnement concernant :

- d'une part, le lot n°1 "Voirie", ayant pour objet la prise en compte des ajustements de quantités suite aux attachements réalisés contradictoirement avec le titulaire du marché, induisant une plus-value de 6 621, 72 € HT, et commente le tableau récapitulatif, ci-dessous :

	Montant du marche (y compris Avenant n°1)	Avenant n°2	Montant du marché définitif (y compris Avenant n°2)	Avenant n°3 Lot 1	Montant du marché définitif (y compris Avenant n°3)
Montant du Marché	344 516,42	17 786,60	362 303,02	6 621,72	368 924,74
Aménagement d'un Quai-Bus sur le Chemin de l'Ormeau RD 215		17 786,60			
Ajustements de quantités suite aux attachements réalisés contradictoirement avec le titulaire du marché				6 621,72	
TOTAL H.T.	344 516,42	17 786,60	362 303,02	6 621,72	368 924,74
TVA 20.00 %	68 903,28	3 557,32	72 460,60	1 324,34	73 784,95
TOTAL T.T.C	413 419,70	21 343,92	434 763,62	7 946,06	442 709,69

- et d'autre part, le lot n°2 "Réseaux", ayant pour objet la prise en compte des ajustements de quantités suite aux attachements réalisés contradictoirement avec le titulaire du marché, induisant une moins-value de 6804,89 € HT, et commente le tableau récapitulatif, ci-dessous :

	Montant du marché initial	Avenant n°1 Lot 2	Montant du marché définitif (y compris Avenant n°1)
Montant du Marché	105 889,00	- 6 804,89	99 084, 11
Moins-value liée à des ajustements de quantités suite aux attachements réalisés contradictoirement avec le titulaire du marché		- 6 804,89	
TOTAL H.T.	105 889,00	- 6 804,89	99 084,11
TVA 20.00 %	21 177,80	-1 360,98	19 816,82
TOTAL T.T.C	127 066,80	- 8 165,87	118 900,93

En résumé, Monsieur le Maire reprend le montant des travaux lot par lot d'un total de 483 449,35 € HT, qui fait apparaître une économie de 1 132,67 € HT

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.

### Point 6

## - Travaux d'élagage

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que les travaux d'élagage le long de la Place de la Grave, rue de la Fontaine et rue Maréchal Foch sont en cours et se termineront mi-novembre.

Monsieur Francis BRIULET précise également qu'une deuxième phase d'élagage aura lieu les mois de mars et avril 2021 afin de terminer le pourtour de la Place de la Grave, le derrière de l'Eglise, ainsi que la taille des tilleuls devant la Mairie.

#### Le Conseil Municipal prend note.

### Point 7

### - Approbation du programme SDE 2021

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente un dossier portant :

- d'une part, sur des extensions de l'éclairage public,
- d'autre part, sur la reconversion ou l'amélioration de l'éclairage public,
- et enfin, sur une étude d'ensemble souhaitée en éclairage public.

#### Le Conseil Municipal prend note.

## Point 8

#### - Questions diverses

# ➤ SDE – Programme Eclairage Public – Rural 2020 – Sécurisation de l'alimentation de l'enseigne du restaurant Le Grand Vert

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme "ECLAIRAGE PUBLIC", arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65).

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 2 000,00 €.

FONDS LIBRES	1 000,00 €
PARTICIPATION SDE	1 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 1 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- et enfin, de préciser que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

# > Don aux communes sinistrées du Département des Alpes-Maritimes suite à la tempête Alex

Monsieur le Maire donne une lecture du courriel de l'Association des Maires des Hautes-Pyrénées, relayant l'appel à solidarité nationale du Département et de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, auprès des maires et présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées, suite au passage de la tempête Alex, qui a provoqué des inondations mortelles, le 2 octobre dernier.

Il propose d'apporter un soutien financier pour venir en aide aux communes sinistrées.

*Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.* 

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accorder une aide financière d'un montant de 500 € aux communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex.

# > Cession d'un véhicule communal à titre gratuit et sortie d'inventaire pour destruction

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal qu'à la suite du remplacement du véhicule communal RENAULT KANGOO immatriculé 2981 SH 65 qui ne fonctionnait plus, et pour lequel les réparations étaient trop importantes compte-tenu de l'âge et de l'état général du véhicule, par un véhicule plus récent de la même marque, utilisé par les Services Techniques, le garage VALENZUELA, situé 21 rue de l'Allée à Laloubère, a manifesté le souhait de récupérer l'ancien véhicule, à l'état d'épave, portant le numéro 2007/17 à l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver la cession à titre gratuit du véhicule communal Renault Kangoo immatriculé 2981 SH 65, à l'état d'épave au Garage VALENZUELA,
- d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat de cession de véhicule et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la cession de ce bien,
- et enfin, d'approuver la sortie de ce véhicule de l'inventaire communal.

#### Convention projet musique des Ecoles 2019/2020

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que comme les années scolaires précédentes, la prestation relative à la mise en œuvre du projet musique pour les niveaux Maternelle et Elémentaire a été reconduite pour l'année scolaire 2019/2020 avec Madame Juliette SALANNE.

#### Le Conseil Municipal prend note.

#### > Contrat de maintenance informatique à distance

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de mettre en place une maintenance pour le matériel informatique de la Commune, en soulignant l'importance d'avoir un outil informatique fiable et sécurisé afin d'assurer les missions de service public, ainsi que la gestion des affaires de la Commune.

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance proposé par l'EURL S.G.MOUSE-MICRO 65, 13 D route de Lourdes à Juillan (65290), correspondant à un contrat de prise de mains à distance avec des prestations annuelles de maintenance informatique ayant pour objet :

- la maintenance de premier niveau,
- la réparation en cas de panne de logiciel (hors progiciel),
- le paramétrage d'un ordinateur ou d'un périphérique,
- le nettoyage viral.

Monsieur le Maire indique que 6 interventions sont proposées par le présent contrat pour une durée d'un an à partir de la date de la signature, et il précise que si la totalité des interventions ne sont pas consommées durant l'année, elles peuvent être reportées, l'année suivante. La somme forfaitaire de cette prestation s'élève à 75 € HT.

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver la souscription du contrat de maintenance informatique proposé par Mouse Micro 65,
- et d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## ➤ Subvention exceptionnelle aux Conscrits

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY informe les Membres du Conseil Municipal qu'aucune subvention n'avait été prévue au Budget 2020 pour l'Amicale des Conscrits car il avait été convenu de participer aux frais de la disco mobile réservée par l'association pour l'animation des fêtes de Laloubère.

Les fêtes ayant été annulées en raison de la crise sanitaire, Monsieur Jean-Charles ROUMY propose donc d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle de 250 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, du versement d'une subvention de 250 € à l'association des Conscrits, qui sera prélevée sur la ligne « Autres subventions » prévue au budget.

# > Refacturation des frais vétérinaires au propriétaire des chevaux errants sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le 11 septembre dernier, des chevaux divagants sur la Commune ont nécessité l'intervention rapide des services vétérinaires, à savoir la clinique LALOUVET domiciliée sur la Commune, afin d'identifier le propriétaire des animaux errants, au vu de la dangerosité de la situation.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la clinique vétérinaire LALOUVET a facturé ses honoraires d'un montant de 75 € TTC à la Mairie, et qu'il convient donc de refacturer les frais engendrés au propriétaire identifié des animaux.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la refacturation des frais vétérinaires au propriétaire identifié des animaux errants.

## ➤ Versement du forfait scolaire 2019/2020 à l'Association Calandreta Deu Pais Tarbès

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY expose aux Membres du Conseil Municipal le dossier concernant l'Association Calandreta Deu Pais Tarbès, et sa demande relative au versement du forfait scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Il précise que pour l'année scolaire concernée, 5 élèves résidant sur la Commune étaient scolarisés dans les classes de la Calandreta deu Pais Tarbès et sont éligibles à l'attribution du forfait scolaire, étant précisé que le montant de la contribution calculé sur la base des chiffres de l'année 2016 par rapport aux enfants scolarisés à l'Ecole Publique de Laloubère s'élève à 262,00 € par enfant.

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer, sur ces bases, le montant du forfait scolaire d'un montant de 1 310 euros à l'Association Calandreta Deu Pais Tarbes pour l'année scolaire 2019/2020.

## ➤ Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du Budget 2021 COMMUNE.

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que, des factures concernant des investissements faits en 2020 devront être réglées en 2021, et les invite, en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales, à l'autoriser, à effectuer le paiement de ces factures d'investissements avant le vote du Budget 2021.

#### Opérations concernées :

Chapitres	BP 2020	Autorisation d'engagements avant vote BP 2021
21 opération 11 (achat matériel)	38 030.00	9 507.50
21 opération 12 (Bâtiments)	10 791.00	2 697.75
23 opération 13 (voirie)	788 567.79	197 141.95
TOTAL	837 388.79	209 347.20

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice 2020, soit 209 347.20 euros.

### ➤ Désignation d'un Correspondant Défense

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'à la suite des élections municipales, il est prévu de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le rôle du Correspondant Défense dont la fonction a été mise en place depuis 2001, et indique qu'elle permet à l'élu local désigné de développer le lien Armée-Nation en promouvant l'esprit de défense. Les Correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense et ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Yves DE GINESTET, Correspondant Défense.

# ➤ Dérogation au repos dominical – Autorisation d'ouverture des dimanches pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'article L.3132-26 du Code du Travail donne compétence au Maire pour accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au détail, où le repos a lieu normalement le dimanche, jusqu'à 12 dimanches depuis 2016.

Cette augmentation significative du nombre de dimanches résulte de la loi du 6 août 2015 "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques", dite "Loi Macron".

Selon le même article, dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, après avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la demande en date du 8 septembre dernier présentée par Mme Virginie CORRET, Directrice du Centre Commercial Géant Casino, sollicitant l'ouverture en 2021, de 6 dimanches, à savoir :

- dimanche 10 janvier 2021
  - dimanche 27 juin 2021
- dimanche 5 décembre 2021
- dimanche 12 décembre 2021
- dimanche 19 décembre 2021
- dimanche 26 décembre 2021

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'au-delà de 5 dimanches, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre, et il précise que la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées délibèrera sur l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021, dans les prochains jours.

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser l'ouverture dominicale du Centre Commercial Géant Casino pour l'année 2021, parmi les dimanches sollicités par la Directrice de l'Etablissement, selon le nombre de jours qui sera prochainement retenu par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

#### Désignation d'un élu référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière menée par les services de la Préfecture, il appartient à la Commune de désigner un élu référent sécurité routière qui constituera un relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux.

L'élu référent sécurité routière pourra contribuer :

- d'une part, à la prise en compte de la sécurité routière dans les aménagements mis en place sur la Commune,
- d'autre part, à l'élaboration, avec l'appui des services de l'Etat, d'actions de prévention en milieu scolaire, lors des festivités locales, notamment en direction des plus jeunes, mais aussi des séniors qui ont payé, ces derniers mois, un lourd tribut à l'insécurité routière.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Francis BRIULET référent sécurité routière.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.